

Délibération n° 199 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mars

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 14 mars 2024, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Étaient présents, Evelyne ESTRYPEAU, Christiane MARTIN, Edmond GROS, Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, André CARNAC

Objet : Présentation et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal

M. le Président rappelle que la nomenclature budgétaire de ce présent budget est celle de la M57 développé.
Il est donné lecture par le Président des dépenses et recettes prévues en 2024

Proposition de budget primitif 2024 – synthèse

M. le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire 2024 a été présenté et voté lors du comité syndical réuni le 31 janvier dernier. Les propositions du budget primitif ont été établies en application de ces orientations. Les documents budgétaires ont été adressés aux délégués le 14 mars dernier.

Il est donné lecture par le Président des dépenses et recettes prévues en 2024

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 583.09 €	16 000.00 €
Recettes	36 583.09 €	726 258.14

Le Président tient à préciser que des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sont possibles dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget.

Ce projet de budget 2024 est soumis au vote du Conseil

Le Conseil syndical à l'unanimité des voix vote le budget primitif 2024 – Budget Principal tel que présenté par le Président.

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 27 mars 2024

Le Président,



Arnaud VIALA

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Pour : 8 Abstentions : Contre :

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES :

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par (1), Le Président
A , le 27/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le 27/03/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

The image shows several handwritten signatures. At the top, there are three signatures in black ink. Below them, there are four more signatures in blue ink. At the bottom, there is a large, prominent signature in blue ink.